

COP21 : et maintenant ?

Prise de température des engagements lillois

*Synthèse par
Coline Lefebvre et Linda Delory
Etudiantes du master Développement Durable de Sciences Po Lille*

*Décryptage des résultats de la COP21 par
Géraud Guibert
Président de La Fabrique Ecologique*

SOMMAIRE

I. SPECIFICITES DU TERRITOIRE LILLOIS ET ETAT DE L'ENGAGEMENT ECOLOGISTE

Un territoire marqué par son héritage industriel

Analyse des liens entre situation de précarité et écologie

Analyse des engagements environnementalistes lillois

II. DECRYPTAGE DE GERAUD GUIBERT – COP21 : QUELS RESULTATS POUR QUEL IMPACT ?

Un Accord universel mais avec quels engagements ?

L'ampleur de la dynamique engagée

Le contenu précis de l'Accord et de la Décision et leur impact prévisible

Les questions non intégrées dans l'Accord

III. DES INITIATIVES NOMBREUSES PORTEES PAR DES ACTEURS DIVERS

Analyse du réseau associatif lillois

Les initiatives publiques : une émulation inégale autour de la COP21

La mobilisation des acteurs économiques : une tendance à la prise en compte des enjeux environnementaux

Des idées innovantes pour aller plus loin

Ce document a grandement bénéficié de l'aide et de la relecture d'Elise Trouvé-Buisson, chargée de mission COP21 au sein de la Fabrique Ecologique et une partie a également été relue par la docteure en Sciences Politique Caroline Lejeune, spécialisée sur la justice écologique.

Cette synthèse est fondée sur différents travaux de recherche incluant une série d'entretiens avec des acteurs locaux. Elle vise à dresser une analyse de l'engagement lillois dans le contexte de la COP21 et à proposer des idées d'initiatives innovantes.

INTRODUCTION

Comme le montrent les auteurs Pascal Canfin et Peter Steime dans de leur dernier ouvrage, 30 questions pour comprendre la conférence de Paris, si la science a été un des moteurs de la révolution industrielle, elle nous alerte aujourd'hui sur notre démesure et passe un message on ne peut plus clair : soit nous contenons le dérèglement climatique, soit nous allons au-devant de grands périls. La communauté internationale a mis le climat à l'agenda politique depuis la conférence historique de Rio en 1992, et tenté de faire avancer les engagements des Etats en faveur de l'environnement, mais à un rythme jugé trop lent face à l'urgence du problème. Or, sans même penser aux difficultés des processus de négociations, la question climatique est en elle-même très complexe, à la fois par son aspect temporel (il s'agit d'agir vite, sur des questions qui touchent pourtant au long-terme) et international puisqu'il n'existe pas un seul être sur terre qui ne soit concerné. De plus, la question du dérèglement climatique nécessite une réflexion sur chaque aspect de notre vie quotidienne et à plus grande échelle sur le modèle de développement prisé à l'échelle mondiale. En outre, le niveau des incertitudes scientifiques demeure sur les effets de seuil et de conséquences précises de ce dérèglement. Tout au long de l'année 2015, les médias n'ont cessé de le marteler : un grand enjeu se joue à la 21^{ème} conférence des Nations Unies sur le Climat, ou COP21, et les engagements se doivent d'être significatifs. Aujourd'hui, alors que s'achève cet événement historique, il s'agit de dresser le bilan de cet événement. Présenté comme une réussite majeure par une grande partie des acteurs, il est cependant toujours jugé insuffisant par plusieurs grands représentants de la société civile.

En France, pays hôte, si l'émulation nationale causée par la COP21 a été très forte, il est complexe de déterminer comment chaque citoyen français se sent concerné par ces questions. En effet, il s'agit d'un accord international lointain, et la tendance actuelle est à l'éloignement entre la sphère politique et la population, qui fait preuve d'une certaine méfiance vis-à-vis de ces processus. Il s'agit donc de s'interroger sur les répercussions de la COP21 à l'échelle locale. Comment les individus s'approprient-ils cet événement, et s'agit-il d'engagements de long terme ? Il existe de nombreux porteurs d'initiatives durables, or qu'est-ce qu'une initiative durable, dans un monde qui pénètre précisément dans un univers inconnu et contraint par le dérèglement climatique ? Cette note propose ainsi une analyse des enjeux et du bilan de la COP21, et s'interroge sur la spécificité d'un territoire, celui de Lille, face aux enjeux climatiques. En effet, ce territoire est touché par les effets du changement climatique et les actuelles problématiques sociales, économiques mais aussi environnementales de la métropole lilloise puisent en partie leur source dans son héritage industriel. Comment les lillois se sont-ils appropriés les enjeux de la COP21 ?

Ainsi, alors que s'achèvent ces négociations historiques, présentées comme une réussite dans les médias il s'agit à la fois de décrypter l'essentiel des résultats de la COP21 et de s'interroger sur les répercussions présentes et futures de ces négociations au sein d'un territoire, Lille. Si la COP21 a permis d'avoir un effet positif sur la mobilisation des différents acteurs, un accord ne suffit pas et il s'agit également de se concentrer sur la suite et sur le fort potentiel de l'engagement local, au travers de la valorisation d'initiatives.

*

I. SPECIFICITES DU TERRITOIRE LILLOIS ET ETAT DE L'ENGAGEMENT ECOLOGISTE

Un territoire marqué par son héritage industriel

a) De fortes difficultés économiques et sociales

Une étude de l'INSEE publiée le 05 novembre 2015 montre que la nouvelle région fusionnée Nord-Pas-de-Calais - Picardie est la plus pauvre de France avec plus d'un million de personnes y vivant sous le seuil de

pauvreté, situation de quatre points supérieure à la moyenne nationale¹. Cette situation s'explique notamment par le fort taux de chômage. En effet, la ville a subi de plein fouet la désindustrialisation, phénomène ayant laissé une large population ouvrière démunie et sans perspectives de réinsertion. A la suite du premier choc pétrolier, c'était ainsi une moyenne de 15 à 20.000 emplois dans le secteur industriel qui furent perdus chaque année, sans que la reconversion au sein d'autres secteurs soit suffisamment forte pour absorber ces pertes d'emploi. Aujourd'hui, le taux de chômage de la région avoisine les 12% à la fin de l'année 2014, et toujours selon un rapport de l'INSEE², si ce taux est relativement stable, la situation des demandeurs d'emploi à Pôle Emploi continue de se dégrader avec notamment une recrudescence des contrats intérimaires.

Ce passé industriel a également eu de fortes conséquences environnementales.

b) Un lourd bilan sanitaire et environnemental

A Lille, les nombreux épisodes de pics de pollution sont devenus très communs dans la ville. De fait la région est la 3ème émettrice en France avec des émissions de l'ordre de 44 Mteq CO₂ en 2008, soit plus de 8 % des émissions françaises et 0,63 % des émissions mondiales³. Ce statut est dû à la fois à la densité de population et à la croissance fondée durant plus d'un siècle sur des activités très polluantes, comme le textile, la métallurgie et le charbon. Or, selon une note de position publiée par l'Institut de veille sanitaire publiée en 2012, les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont observés dès les concentrations les plus faibles et en mars 2014, l'OMS estime que 7 millions de décès prématurés sont provoqués chaque année par la pollution de l'air.

Avec un accroissement du niveau de concentration des poussières en suspension et des pics de pollution, les impacts se ressentent fortement sur le plan de la santé des lillois, causant de nombreuses pathologies respiratoires (notamment asthme, bronchite aiguë, et cancer des voies respiratoires). Si la pollution n'est pas le seul facteur de mauvaise santé, il participe au statut du Nord Pas de Calais en tant que région où l'espérance de vie est la moins élevée en France, avec une différence de presque 3 ans pour les hommes et de 4 ans pour les femmes, selon l'étude annuelle de 2015 de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques). Moins connue, la concentration dans les sols du nickel est deux fois plus élevée que la norme, or si ses conséquences sur la santé sont encore mal connues, on le soupçonne également très fortement de provoquer de l'asthme allergique et des maladies respiratoires.

L'enjeu de la pollution des sols pose la question de la biodiversité, qui est assez riche dans le Nord-Pas-de-Calais du fait de la diversité des milieux naturels et des écosystèmes qui y sont associés. Cependant selon les chiffres de l'Observatoire de la Biodiversité, la région Nord-Pas-de-Calais est un territoire où l'on observe très clairement une forte perte de biodiversité. Depuis 1900, le rythme de disparition des espèces végétales est supérieur à une espèce par an. Des espèces mammifères, ainsi que d'oiseaux, disparaissent progressivement. Par ailleurs 66% du territoire est consacré à l'agriculture conventionnelle, ce qui est également une menace pour la biodiversité car l'usage de produits phytosanitaires est une des principales causes de l'érosion des sols et du vivant.

Un autre facteur externe qui rend aujourd'hui le Nord-Pas-de-Calais particulièrement vulnérable au dérèglement climatique est la montée des eaux, qui se situe entre 1,3 et 2,3 mm tous les ans et donc aboutirait à une hausse entre 60 cm et 1m en 2100. Dans le scénario d'un mètre de hausse, tout le cordon dunaire des Flandres serait englouti, comprenant Calais, Dunkerque, et également la centrale nucléaire Gravelines, avec donc les risques élevés qui y sont associés.

¹ Etude de l'Insee : « Nord Pas de Calais Conjoncture Régionale »
http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=17®_id=19

² Ibid

³ Synthèse des émissions de gaz à effet de serre de la DREAL Nord pas de Calais <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?>

Le territoire lillois est à la fois fortement touché par les inégalités sociales, et par les conséquences liées au dérèglement climatique, en grande partie à cause de son passé de pôle économique industriel, dont l'effondrement de l'activité a également causé une situation de précarité.

Analyse des liens entre situation de précarité et écologie

a) *Un cumul des inégalités*

Les personnes touchées par les inégalités sociales sont à la fois celles devant faire face aux facteurs sanitaires, de précarité énergétique, et de manque d'accès aux espaces verts. Les populations les plus exposées aux pollutions décrites précédemment sont notamment celles occupant les logements sociaux, situés principalement proche des axes routiers. Ainsi une équipe de chercheurs menée par Denis Zmirou, professeur de santé publique de l'EHEST, établit un lien sur le territoire lillois entre « indice de défaveur » et taux de dioxyde d'azote⁴. Le Grand-Sud de Lille concentre ainsi indice de défaveur et très fort taux de dioxyde d'azote dans l'air. Au contraire les campagnes du Nord-ouest présentant un indice de pauvreté beaucoup plus bas, souffrent également moins de la pollution. Le facteur de la précarité énergétique est également fortement ressenti. Ainsi, une étude a montré que la mise en relation des inégalités sociales et la consommation des ressources naturelles (pétrole, gaz, alimentation) révèle une véritable transformation des pratiques liées aux besoins essentiels (Lejeune, 2015). En effet, les personnes aux faibles revenus ont intégré le phénomène de raréfaction des ressources d'énergie fossiles, en se privant sur les besoins que sont le chauffage, l'alimentation et le transport. Les personnes en situation de pauvreté sont donc les premières à payer le prix du dérèglement climatique et de la raréfaction des ressources. Mais quelle est la responsabilité des populations en situation de précarité en termes d'impacts sur le climat ? Seraient-ils, comme on l'entend souvent, à la fois victimes et coupables ?

b) *Une relation de cause à effet se révélant fausse*

Les personnes issues des classes sociales les plus modestes sont souvent présentées comme celles œuvrant le plus aux émissions de gaz à effet de serre, car elles manqueraient d'éducation à l'environnement et ne seraient pas prêtes à adopter les attitudes de changement nécessaires à la transition énergétique. Or selon certaines études internationales, menées au sein de pays occidentaux, les foyers les plus modestes sont également responsables de beaucoup moins d'émissions de GES. L'exemple de la mobilité est à cet égard révélateur, et une enquête datant de 2006 effectuée dans la région d'Oxford par Catherine Bottrill a montré que sur les 500 personnes interrogées, les 50% les plus riches étaient responsables de 91% du total des émissions de GES liées au transport (avion inclus), tandis que les 50% les plus pauvres n'en avaient émis que 9% (Bottrill, 2006). Des résultats similaires ont été obtenus par Brand et Boardman (2008) dans leur étude sur les transports personnels au Royaume-Uni : les 10% des personnes les plus riches de la population seraient responsables de 43% des émissions de GES, tandis que les 10% les plus pauvres seraient seulement responsables de 1%. De plus, les personnes face à des situations de précarité sont plus à même de faire preuve d'inventivité, et de s'approprier ces enjeux. Il s'agit de s'interroger également sur l'état de l'engagement écologiste lillois, notamment en fonction de la condition sociale.

Analyse des engagements environnementalistes lillois

a) *Appropriation disparate de la question écologique*

Malgré une variabilité des votes influencée par le contexte électoral, on constate une tendance longue qui est plutôt favorable aux partis portant des messages forts au niveau environnemental. On constate, de fait, qu'il existe actuellement à Lille une relativement forte appropriation des enjeux environnementaux, concrétisée dans un grand nombre d'initiatives (détaillé dans la troisième partie de cette note). Cependant, qui participe à ces initiatives ? En effet un des problèmes souvent évoqués par les membres d'associations de défense de l'environnement lilloises, est que ces dernières sont en grande partie relayées par un noyau dur de militants. Or ce noyau dur est généralement composé de personnes appartenant à la

⁴ HAL, Méthodologie de création d'un indice de défaveur contextuelle <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00734769/document>

même classe sociale, c'est-à-dire moyenne ou élevée, éduquée et urbaine. L'engagement semble donc à la fois fort et réel, mais restreint à certains cercles d'initiés. Comment expliquer ce manque de diffusion de l'engagement et de prise de conscience des questions environnementales ?

b) Obstacles potentiels à la prise de conscience écologique

Un des nœuds du problème, connu et largement cité, est la difficulté à influencer les individus dans leur comportement, de les faire tendre vers des pratiques plus écologiques. Cependant, force est de constater qu'on détache souvent l'enjeu écologique de toutes les autres dimensions auxquelles il est lié, et le débat peut parfois sembler réducteur. Si on prend l'exemple de l'alimentation, elle se révèle comme obéissant à des déterminants multifactoriels (à la fois économiques, temporels, logistiques, symboliques, culturels...) et le comportement alimentaire est, pour cette raison, difficile à faire évoluer. Selon une analyse des Anges Gardins, association de réinsertion sociale et d'éducation alimentaire, il apparaît que seule une approche globale s'attaquant à toutes les facettes de cette difficulté de changement de comportement puisse fonctionner⁵.

Une autre explication quant aux freins à l'engagement au sein de la métropole lilloise pourrait également se trouver dans la forte tradition de paternalisme social du Nord. En effet, cette tradition politique semble être à la source d'une difficulté de prise d'initiative et de confiance dans les institutions. Celles-ci sont présentées comme étant les garantes des décisions à prendre, et permettent donc de se décharger de sa responsabilité personnelle.

II. DECRYPTAGE DE GERAUD GUIBERT - COP21 : QUELS RESULTATS POUR QUEL IMPACT ?

Au-delà des réactions à chaud et d'un examen détaillé du texte de l'Accord, cette note de décryptage propose une analyse des grandes caractéristiques et de l'impact possible de la COP21 et de ses résultats.

Si les engagements pris sur les objectifs, la révision des contributions nationales et son calendrier sont décevants, le cadre décidé de transparence et de vérification est plutôt satisfaisant, ce qui constitue un point crucial. L'Accord reste en revanche marqué par la seule dimension technologique de l'action, alors que la lutte contre le changement climatique suppose de s'engager dans une mutation beaucoup plus large.

Le contenu et la portée universelle de l'Accord serviront de point d'appui important à la société civile climatique mondiale pour s'assurer que les bonnes intentions se transforment en acte. C'est un de ses plus grands mérites.

L'Accord sur le climat conclu samedi 12 décembre 2015 à Paris fait l'objet d'appréciations différentes, certains mettant l'accent sur le caractère historique d'un texte approuvé pour la première fois par tous les pays du monde, d'autres pointant les aspects positifs de son contenu, certains insistant au contraire sur ses insuffisances et ses carences, quelques-uns enfin, hostiles dès le départ au processus, considérant que c'est un échec.

De telles différences d'analyse étaient prévisibles, elles sont parfaitement normales, d'autant plus que le texte ne peut pas s'apprécier en dehors de son contexte.

Il était illusoire de penser que la volonté justifiée d'un Accord interétatique universel n'ait pas de conséquences sur son contenu. Comment ne pas rappeler par exemple que les états les plus vulnérables au changement climatique ont des intérêts strictement opposés à ceux qui tirent leur prospérité principalement voire exclusivement des ressources fossiles.

⁵ Projet En Marche <http://horizontalimentaire.fr/angesgardins>

S'agissant d'un processus nécessairement inscrit sur une longue durée et mettant en jeu le cœur même du modèle de développement issu des révolutions industrielles, il est en outre naturel et même indispensable qu'il fasse l'objet de débats ouverts puisqu'il concerne l'ensemble des peuples du monde, y compris dans leur comportement quotidien.

L'analyse de la portée de la COP21 et de ses résultats permet d'avoir une vision claire et objective de ses impacts possibles et attendus et des enjeux futurs. Elle constitue un outil indispensable pour la mobilisation et l'action nationale et internationale à venir.

*

La grille de lecture de la COP proposée il y a plusieurs semaines par La Fabrique Ecologique et CliMates

L'enquête⁶ menée avant la COP21 par La Fabrique Ecologique et l'association CliMates sur l'effet dans une quinzaine de pays du processus des COP sur les décisions publiques a mis en évidence les facteurs donnant au processus multilatéral le plus d'impact possible sur les politiques publiques. En conclusion, la note proposait une grille de lecture des résultats de cette conférence au regard de leur efficacité possible. Au-delà de l'existence pour la première fois d'un Accord universel, qui a en soi une forte capacité d'entraînement, trois critères d'efficacité pour les futures politiques publiques se sont dégagés pour le contenu de l'Accord :

- Un engagement le plus précis possible sur les étapes futures, avec la fixation d'un objectif quantitatif de long terme pour donner des signaux suffisants aux acteurs économiques qu'un monde bas-carbone se dessine,
- Un Accord sur des principes robustes de transparence et de mesures que ce soit pour le mode de calcul des objectifs chiffrés, la méthode d'évaluation des politiques envisagées ou la manière de comptabiliser les flux financiers,
- L'ampleur des dispositions annoncées pour un nouveau modèle de développement, y compris sur l'adaptation.

La note proposait par ailleurs que certains sujets, non directement traités dans l'Accord mais essentiels pour le climat, fassent, à l'occasion de la COP, l'objet d'orientations claires de la part de la communauté internationale, en particulier :

- la réduction de la place des énergies fossiles et donc le problème majeur du prix des matières premières, notamment le charbon et le pétrole ;
- La consolidation et généralisation de la dynamique engagée autour des collectivités locales et des entreprises (développement et rationalisation de l'agenda des solutions, système unifié de transparence et de mesures) ;
- La mise en place d'engagements de réduction des émissions pour la période d'ici 2020, non couverte par l'Accord.

Sur cette base, le bilan de la COP peut s'apprécier à plusieurs niveaux : les caractéristiques de l'Accord, la dynamique permise par la COP21, le texte lui-même.

Un Accord universel mais avec quels engagements ?

a) La forte portée de l'universalité de l'Accord

Pratiquement chaque conférence annuelle des parties (COP) a débouché sur une décision finale, plus ou moins satisfaisante, et permettant de poursuivre les négociations. Il était donc fort probable que la COP21 débouche elle aussi sur un Accord. Il n'était pas en revanche acquis que celui-ci soit juridiquement

⁶ « Rendre utile la COP21 De l'international au national : l'impact des négociations climatiques sur l'action publique », note de La Fabrique Ecologique et de l'association CliMates, décembre 2015 : <file:///C:/Users/gguibert/Documents/documentation/politique%20Sarthe/mulsanne/documents%20CM/COP21%20note.pdf>

contraignant, avec une reconnaissance de la réalité du défi climatique et d'un seuil validé par les scientifiques sur le réchauffement à ne pas dépasser.

Un seuil ambitieux de limitation de la hausse des températures a été décidé par tous les pays dans l'Accord de Paris⁷ et ce texte est, de ce point de vue, en effet historique. Sa portée symbolique est forte et constitue un important encouragement à l'action.

L'universalité de l'Accord est une première dans l'histoire des négociations sur le climat. Son existence devrait inciter les Etats à prendre des mesures pour aller dans le sens des objectifs. La COP21 a dans ce domaine déjà produit des résultats puisque plusieurs dispositions nationales conséquentes ont été annoncées à cette occasion (cf. par exemple la Chine ou le Canada pour le marché du carbone). Son impact direct dépendra de la détermination de chaque Etat, chacun devant appliquer volontairement en actes et non plus sur le papier l'engagement national souscrit. Ils devraient cependant y être fortement incités grâce à la pression de la société civile, sous peine de fortement affaiblir leur crédibilité.

b) La nature des engagements

La COP21 débouche sur deux documents, une Décision des Parties et un Accord, qui a l'apparence d'un traité sans en avoir le nom. Seul l'Accord nécessite une ratification ou une approbation par chaque Etat, et donc les oblige à faire entrer les dispositions qu'il contient dans leur propre ordre juridique interne.

La contrainte juridique de l'Accord est discutée par les juristes, mais la seule nécessité de le ratifier ou de l'approuver montre qu'elle existe. Elle est cependant fortement nuancée par deux facteurs : l'absence de sanctions, et surtout la nature des dispositions d'application obligatoire qui y figure. Ceux-ci ne portent pas sur le contenu des engagements nationaux décidés par chaque pays, fixé librement, mais sur les objectifs, dont certains sont définis de manière peu directive⁸, et le processus de révision⁹.

Le plus important est que les pays s'engagent, y compris juridiquement, à inscrire leur action dans un cadre de transparence et de mesures (article 13). L'existence de ce cadre est essentiel, et il est très positif qu'il constitue une obligation de l'Accord, même s'il est prévu que son application soit modulée (cf. infra).

*

L'existence de deux documents, l'Accord et la Décision, a permis aux négociateurs une répartition subtile permettant d'afficher un dispositif ne nécessitant pas a priori une ratification par le congrès américain mais suffisamment engageant pour les Etats touchés par le changement climatique. L'implication des autorités françaises et le talent des négociateurs pour la mise au point de ce dispositif méritent d'être salués.

L'ampleur de la dynamique engagée

Celle-ci est incontestablement une des grandes réussites de la COP21. Le fait de répertorier dans un registre (dénommé Agenda) les différentes solutions a montré l'existence et la portée de la plupart des multiples initiatives prises par les acteurs non-étatiques, qui ne demandent qu'à s'amplifier. L'Accord et surtout la Décision fournissent un cadre rendant possible la poursuite de cette dynamique. Cette dernière, c'est là aussi une première, évoque l'importance des acteurs non-étatiques, invités à renforcer leurs efforts pour réduire leurs émissions, construire de la résilience, abaisser la vulnérabilité, et manifester ces efforts à travers la plateforme de l'agenda des solutions.

⁷ Article 3 de l'Accord « Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

⁸ Par exemple à l'Article 4 « cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais ».

⁹ Révision tous les 5 ans avec une progression par rapport à celle antérieure.

Cette reconnaissance doit contribuer à renforcer le rôle des collectivités territoriales et des entités intra-étatiques, en incitant fortement les Etats à discuter avec elles de la mise en œuvre des actions climat, en renforçant leur influence pour obliger les Etats à agir, et en les amenant progressivement à mieux appréhender et mesurer les actions qu'elles mènent.

Il en va de même des différents secteurs économiques. Les entreprises, et, pour la première fois, le secteur financier se sont fortement mobilisés et ont pris des engagements volontaires. Le fait que l'importance de la tarification du carbone soit reconnue dans la Décision et non dans l'Accord est certes regrettable mais ne change pas grand-chose : l'introduction d'une tarification du carbone relève moins d'une décision de l'ONU, que des ensembles régionaux et des organismes chargés de la régulation de l'économie mondiale.

Le bilan reste en revanche à confirmer s'agissant de l'impact direct de la COP sur les citoyens. La négociation internationale sur le climat a pu paraître un événement lointain pour une grande part de la population, préoccupée par des questions portant plus directement sur leurs principales préoccupations quotidiennes (ex : chômage, sécurité). La lutte contre le réchauffement climatique, pourtant considérée par une grande majorité comme un sujet essentiel et non suffisamment pris en compte, garde encore trop souvent une image de contrainte supplémentaire décidée d'en haut plutôt que de nouvelles opportunités améliorant la vie quotidienne.

Le contenu précis de l'Accord et de la Décision et leur impact prévisible

Il est d'abord important que des principes comme la justice climatique, l'élimination de la pauvreté, les droits de l'homme, des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, l'égalité des sexes et la responsabilité commune mais différenciée des différents Etats dans la question climatique soient précisément énumérés, même s'ils ne sont pas formellement contraignants puisqu'ils figurent dans le préambule de l'Accord.

a) Les objectifs à long terme et la révision des engagements nationaux

Les objectifs d'accroissement de température sont marqués par la référence ambitieuse à 1,5 degré. La communauté scientifique considère certes qu'un tel seuil est irréaliste et ne pourra pas être atteint, mais cette référence manifeste une ambition qui ne peut avoir qu'un impact positif.

S'agissant des émissions de gaz à effet de serre, les pays ne s'engagent en revanche qu'à un plafonnement mondial dans les meilleurs délais et à opérer des réductions rapidement par la suite. Il est certes précisé que le plafonnement prendra davantage de temps pour les pays en développement et que l'objectif est de parvenir à un équilibre entre les émissions et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle. Mais l'absence d'objectif chiffré d'émissions de gaz à effet de serre est un point non satisfaisant de l'Accord.

Le total des engagements nationaux actuels ne limite l'accroissement de température qu'à trois degrés. La révision des contributions nationales serait ainsi indispensable dès aujourd'hui. L'Accord prévoit qu'elle aura lieu tous les 5 ans, soit pour la première fois en 2025 pour un Accord entrant en vigueur en 2020. Un premier bilan mondial des émissions aura toutefois lieu en 2023 pour faire le point sur la trajectoire. La Décision indique par ailleurs que sera organisé en 2018 un dialogue pour faire le point des efforts déployés en vue d'atteindre l'objectif à long terme. S'agissant de la méthode des contributions nationales, la fixation en chiffres absolus d'objectifs de réduction des émissions n'est mentionnée qu'au conditionnel pour les pays développés, comme pour les pays en voie de développement.

L'ensemble de ces dispositions est au total décevant car il ne clarifie pas suffisamment la trajectoire souhaitable. Si, comme il est prévisible, les prochains rapports du GIEC montrent que l'action est insuffisante, une pression forte devra être exercée par la société civile pour diminuer les délais et préciser les trajectoires souhaitables.

b) Le dispositif de transparence et de mesure

L'article 13 de l'Accord établit un cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui notamment financier fourni et reçu par chaque pays. Il est assorti d'une certaine flexibilité pour les pays en

développement tenant compte des capacités différentes des pays. Il doit être mis en œuvre d'une façon « *ni intrusive ni punitive, qui respecte la souveraineté nationale et qui évite d'imposer une charge excessive* ».

Chaque pays doit fournir régulièrement un rapport d'inventaires des émissions et les informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des contributions nationales. Les pays sont simplement encouragés à donner des informations sur les impacts du changement climatique et sur l'adaptation. Ces informations seront soumises à un examen technique par des experts, permettant d'aider à définir les besoins en la matière de renforcement des capacités en voie de développement.

La Décision précise que dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 13, il est fait preuve de flexibilité pour les pays en développement, notamment en ce qui concerne le champ, la fréquence et le niveau de détail de notification et dans l'étendue de la révision. Les informations devront être présentées au moins tous les deux ans, excepté pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

S'agissant des ressources financières, il est demandé à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CCNUCC (SBSTA) d'élaborer des modalités de comptabilisation fournies et mobilisées au travers d'interventions publiques. Des directives sur les contributions nationales sont enfin prévues, afin de pouvoir les comparer, alors qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas. Ces textes pourront inclure un point ou une année de référence et la méthode pour éviter le double comptage des émissions.

Il est important que la mise en place de ce dispositif s'effectue effectivement et rapidement. C'est un point clé pour la confiance entre les pays et le processus de réévaluation des contributions.

c) Des ambiguïtés sur les financements

L'Accord reconnaît la nécessité d'éviter et de réduire au minimum les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui se manifestent lentement, et d'y remédier mais la Décision précise que l'article 8 de l'Accord ne peut donner lieu ni servir de fondement à aucune responsabilité ni indemnisation.

S'agissant des financements, Les pays développés s'engagent en outre (article 9) à fournir des ressources financières pour venir en aide aux pays en développement, qui devront être en progression par rapport aux efforts antérieurs et parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation. Les autres pays pouvant fournir ce type d'appui à titre volontaire.

L'objectif chiffré (niveau plancher de 100 milliards de dollars par an par les pays développés) ne figure pas dans l'Accord mais dans la Décision. Sa portée ne pouvait en outre qu'être incertaine compte tenu de l'absence d'une méthode admise par tous pour définir le contenu de cette enveloppe financière, ce qui devrait être corrigé dans les années à venir (cf. supra sur le dispositif de transparence et de mesure). Il garde cependant une grande importance politique et sa mise en œuvre sera surveillée de près par les pays concernés.

L'important sera de s'assurer année après année que cet engagement et les annonces faites par les différents pays contributeurs soient respectés.

d) Les dispositions pour un nouveau modèle de développement

L'adaptation est reconnue comme un problème mondial qui se pose à tous, ce qui est positif. Les pays établissent un objectif mondial en la matière consistant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements.

Il reste qu'au-delà d'un chapitre assez vague sur les nécessaires transferts de technologie, la nécessaire émergence d'un nouveau mode de développement et de ses caractéristiques apparaît bien peu, y compris dans les contributions nationales. La sobriété énergétique, les énergies renouvelables (mentionnées seulement au détour du texte), le choix des infrastructures, la nouvelle économie écologique, l'alimentation saine, les transports terrestres aériens et maritimes ne sont pratiquement pas évoqués.

Tout se passe comme si la seule chose qui comptait est un basculement technologique des énergies fossiles vers les procédés propres, ce qui est loin de résumer l'ensemble des caractéristiques des mutations qui nous attendent. C'est dans ce domaine une occasion manquée.

Les questions non intégrées dans l'Accord

Trois questions majeures ne sont pratiquement pas traitées ou évoquées, pour différentes raisons, alors qu'elles sont cruciales :

- L'avant-2020, pourtant extrêmement important puisqu'il conditionne la suite, est seulement présent dans la Décision. Celle-ci se limite à décider que les efforts d'atténuation soient portés au plus haut niveau possible avant 2020 et de demander aux Etats qui ne l'ont pas fait de prendre et mettre en œuvre un engagement d'atténuation,

- La taxe sur les transactions financières est indispensable pour alimenter les nécessaires flux financiers en direction du sud. Certains pays européens en ont bien tracé les grandes lignes, mais sans l'adopter dans les détails, ce qui reporte la décision,

- La trajectoire à adopter en matière de réduction de l'utilisation des énergies fossiles et son corollaire, l'évolution de leur prix, est essentielle. Les dispositions restent à prendre pour donner dans ces domaines de bons signaux économiques à court terme aux acteurs, entreprises et ménages, que ce soit par une action coordonnée de rééquilibrage des prix des énergies fossiles eux-mêmes, de prix du carbone, de suppression de subventions ou de fiscalité. La situation actuelle de prix très bas des hydrocarbures constitue un lourd handicap, rarement évoqué, sur les politiques climatiques.

Ces deux derniers sujets sont généralement abordés de manière opérationnelle dans d'autres enceintes que l'ONU, mais auraient pu être traités d'une manière ou d'une autre dans ou en marge de la COP21, ce qui n'a pas été le cas.

*

L'Accord de Paris, malgré ses nombreuses imperfections, est positif, mais doit être considéré comme un point de départ et d'appui. Tout reste aujourd'hui à faire. Il est essentiel de poursuivre et amplifier la dynamique prometteuse engagée.

De ce point de vue, notre pays, comme beaucoup d'autres, doit entreprendre, poursuivre et engager d'importantes réformes, innovantes et fortes¹⁰, et surtout ne pas perdre de vue, dans toutes les décisions, cet impératif majeur de l'action contre le changement climatique.

Pour la réussite du processus, beaucoup reposera sur la société civile climatique mondiale, dont la montée en puissance et la force sont devenus incontestables, s'obligeant et obligeant les autorités publiques à agir.

Géraud Guibert

Président de La Fabrique Ecologique

¹⁰ La Fabrique Ecologique, dans ses différents travaux, donne de multiples exemples de ces réformes, dont certaines sont récapitulées dans l'ouvrage « Pourquoi attendre ? Innover pour le climat » publié aux Editions Rue de l'échiquier. Elle continuera à le faire dans les mois à venir.

En dehors des résultats de la COP21, force est de constater que cet évènement a créé une émulation en France. Jamais jusqu'alors l'environnement n'avait été au centre de toutes les attentions, autant politiques que journalistiques.

Malgré les tragiques attentats qui sont survenus quelques semaines avant le début de la conférence et l'annulation des évènements annexes organisés par la société civile, la COP21 a eu le mérite d'avoir lieu et d'avoir mis les problématiques écologiques au cœur de l'agenda médiatique.

Dans ce contexte, il semble que l'échelle locale a été un moyen de prendre le relais de la mobilisation parisienne. En effet, les initiatives locales, loin du centre névralgique de la crise politique et relativement épargnées par l'ambiance engendrée par les attentats, ont vite repris la lutte afin que la COP21 ne tombe pas dans l'oubli.

III. DES INITIATIVES NOMBREUSES PORTEES PAR DES ACTEURS DIVERS

Comment les différents acteurs se sont saisis de la question environnementale ? A l'approche de la COP21 de nombreux acteurs se sont impliqués, de l'individu à l'entreprise. Selon la catégorie dont on parle on voit différentes formes d'engagement, qui jouent sur différents leviers et qui se traduisent dans différentes structures.

Analyse du réseau associatif lillois

a) Un engagement organisé, à visée politique

Le milieu associatif lillois est très actif et puise ses sources dans la forte tradition syndicale du territoire, et possède des antennes ancrées localement comme la Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité, lieu clé rassemblant plus d'une centaine d'associations, à la fois locales, nationales et internationales. A l'approche de la COP21, le tissu associatif s'est emparé de l'évènement. Notamment les antennes régionales d'associations nationales majeures ont eu pour vocation de sensibiliser la population aux enjeux de la Conférence, mais espéraient surtout peser politiquement et constituer un contrepoids suffisamment puissant pour influencer les négociations. On constate également que ces associations sont très critiques quant à l'évènement et que plupart ne croient pas à la possibilité d'un accord ambitieux. Elles comptent ainsi utiliser l'émulation qu'il suscite afin de mobiliser les citoyens sur les questions climatiques et pour mettre en lumière leurs initiatives. On peut citer notamment Alternatiba, association nationale et développée à l'échelle européenne, prônant la généralisation d'alternatives concrètes dans le domaine de la lutte contre la crise climatique. Son objectif principal est de créer un réseau d'acteurs efficace chargé de mettre en place une dynamique d'actions positives et de créer une mobilisation citoyenne en perspective de la COP21. Cette association a une résonance européenne mais possède plusieurs antennes locales, notamment celle créée à Lille en 2014 pour l'organisation du village des alternatives.

Le rôle de la Coalition Climat 21 a également été majeur. Le cœur de la mobilisation de cette coalition climat est la justice climatique et sociale, il n'est donc pas étonnant que ce collectif ait eu une résonance importante à Lille. Formée au début de l'année 2015, cette alliance regroupe plus de 130 organismes, dont des ONG comme les amis de la Terre, des syndicats et des groupes interconfessionnels, ne se limitant donc pas à des associations de défense environnementale. Ainsi, en plus d'une mission de sensibilisation partagée par nombres d'associations, Coalition Climat a surtout pour ambition de faire coopérer différents acteurs et de coordonner une action en marge de la COP21, et l'accent a été mis sur une campagne de communication. Si les mobilisations physiques et les différentes Marches pour le Climat ont finalement été interdites en raison de l'état d'urgence, la marche pour le climat à Lille le 29 décembre a rassemblé plusieurs milliers de personnes et s'est déroulée pacifiquement.

b) Une affaire de militants

On remarque qu'à Lille, la plupart des associations engagée pour la COP21 sont des relais locaux d'associations nationales, voire internationales ou des regroupements d'associations déjà existantes. Ces associations relais ont été créées en régions directement pour faire face aux enjeux soulevés par la COP21.

Mais s'associant à une multiplicité d'acteurs, tels que des syndicats comme l'a décidé Coalition Climat 21, cette initiative pourrait pérenniser son action à Lille au-delà de la temporalité de la COP21, en se reposant sur ces organismes qui ont un rôle prépondérant et fédérateur dans cette région au passé industriel.

Les initiatives publiques : émulation inégale autour de la COP21

a) Une forte appropriation de la question environnementale par le milieu éducatif

On remarque que le milieu éducatif s'est saisi des questions environnementales notamment à travers l'organisation de nombreuses simulations de négociations. Ainsi l'université lilloise a effectué un travail de sensibilisation et a fourni un cadre d'engagement nécessaire. En 2015, l'université de Lille a décidé d'organiser un cycle de conférences en rapport avec le climat « en route vers la COP21 ». En marge de ces événements et afin de renforcer son image d'établissement universitaire responsable, la structure s'est engagée à réaliser l'empreinte carbone de ces conférences. L'établissement a également lancé depuis quelques années un programme « universités zéro Carbone ».

Pour compléter le cycle de conférence en perspective de la COP21, l'université Catholique de Lille a, quant à elle, organisé une simulation de négociations climatiques internationales. L'exercice Simul'ONU avait pour but d'aider les étudiants à apprivoiser le système de négociations onusien afin d'avoir toutes les cartes en main pour pouvoir suivre et comprendre la Conférence de Paris.

L'université de Lille donne également l'opportunité aux étudiants de s'engager pour le climat. L'établissement fait notamment parti du collectif Dynamique Climat qui réunit une cinquantaine d'acteurs travaillant à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, auxquels les étudiants peuvent s'associer. Le rectorat de Lille accompagner cette démarche de sensibilisation de l'université, en mettant à la disposition des enseignants un outil ayant pour mission de lister tous les acteurs du territoire aptes à les aider dans leur projet pédagogique autour du climat.

Les étudiants ne sont pas en reste concernant l'appropriation locale de la COP21 comme on peut le constater grâce à la multiplication des événements Cop in MyCity. Ce projet de simulation de négociations climatique, organisé dans de nombreuses villes dont Lille, est à l'initiative du Réseaux Français des Etudiants pour le Développement Durable. Lors de ces rencontres, le lien est souvent fait avec les enjeux territoriaux propres à la ville dans laquelle se déroule l'évènement.

b) Un engagement disparate aux différents niveaux de l'action publique

La Métropole Européenne de Lille : une position centrale assumée

Au niveau de la métropole européenne de Lille, de nombreuses initiatives ont été lancées. En effet, ce premier niveau de l'état décentralisé a pris conscience de son rôle de moteur de l'action publique et a mis en place ou a aidé à la mise en place de nombreuses initiatives en lien avec la COP21.

La MEL s'engage contre la pollution, surtout concentrée aux abords des grands axes routiers et un lien peut être établi entre les véhicules à moteur et la qualité de l'air. Afin de pallier à ce constat, la MEL a mis en place le système des vélos en libre-service Vville. Même si la métropole ne pilote pas toujours les projets, elle les soutient souvent, notamment financièrement. Par exemple 2 millions d'euros ont été investis et un appel à projet a été lancé dans le cadre du projet territoire à énergie positive pour la croissance verte. En parallèle de ces actions un important travail de communication est effectué. Ainsi de mi-novembre à mi-décembre la MEL participera à la diffusion sur Grand Lille TV de 8 films en lien avec la COP21.

La MRES, soutenu par Jérôme Klimsza, chargée COP21 à la Métropole européenne de Lille (MEL) a lancé un concours directement en lien avec la lutte contre le changement climatique. Ce défi, nommé « famille à énergie positive » a pour objectif de prouver qu'une action individuelle, locale et concrète peut permettre de contribuer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, principal objectif de la COP21. Ce n'est pas la première édition de ce concours mais il a pris en 2015 une résonance toute particulière.

Concrètement plusieurs équipes s'affrontent afin d'atteindre l'objectif de 8% d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent. Comme pour une négociation climatique, le point de départ à partir duquel sont basés les objectifs est personnel, le but étant de s'améliorer peu importe sa situation initiale. Ces équipes peuvent être des habitants d'un village ou d'un quartier, mais aussi les salariés d'une entreprise qui chacun s'engage à faire des efforts à la maison, concernant sa consommation de chauffage ou d'eau chaude par exemple, afin de faire gagner ses coéquipiers. Le bilan de cette initiative est plutôt positif, il sensibilise aux enjeux climatiques et les participants font des économies conséquentes qui les poussent souvent à poursuivre dans cette voie une fois le défi terminé. Le levier économique est pertinent pour sensibiliser les gens et les pousser à agir sur un territoire comme Lille.

Dans le même esprit, la ville de Roubaix a créé un défi « zéro déchet » pour lequel 101 foyers sont accompagnés dans la gestion de leur déchet afin de les réduire au maximum.

La ville de Lille : une prise de position ambivalente

La ville de Lille a tenté quelques initiatives au sein de l'émulation générale. Une visite du zoo a par exemple été organisée pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux du changement climatique et les pousser à s'intéresser à la COP21, par laquelle ils seront les premiers concernés. Ce zoo gratuit a notamment été créé à Lille avec la volonté d'offrir aux habitants des loisirs malgré des situations économiques parfois problématiques.

Placée entre une métropole dynamique et de petites communes fortement engagées, l'action de la ville de Lille paraît cependant anecdotique. On aurait pu espérer que cette ville, forte économiquement et emblématique politiquement, se mobilise plus pour la COP21. En effet, les thèmes soulevés à la Conférence sont fortement en lien avec ses problématiques territoriales et aurait pu être le moyen de sensibiliser et mobiliser la population. En comparaison, la ville de Lomme s'est déclarée Ville en transition, initiative émanant de deux élus élus Vincent Dhelin et Jean Christophe Lipovac, ayant également organisé la semaine européenne du développement durable à travers de multiples initiatives rassemblant de nombreux acteurs déjà engagés.

Grande Synthe : un modèle de conciliation entre enjeux territoriaux et environnementaux

Contrairement à l'engagement timide de la Ville de Lille, d'autres communes du Nord-Pas-de-Calais sont très dynamiques à la veille de la COP21. Une visite de Grande-Synthe et un entretien avec le maire Monsieur Damien Carême, permettent de voir comment mettre en place des politiques publiques s'inscrivant dans une démarche de protection de l'environnement et compatibles avec les enjeux du territoire. En effet, Grande-Synthe est l'une des communes les plus pauvres de France et s'érige pourtant comme un modèle de ville en transition. La ville a instauré une gestion différenciée de ses espaces verts et mis les citoyens à contributions en créant des jardins partagés. Ces jardins, très présents dans le Nord-Pas-de-Calais de par son passé de ville industrielle et ses traditionnels jardins ouvriers, permettent à la fois de répondre aux enjeux écologiques de la ville, mais également aux enjeux économiques, sociaux et sanitaires de la population. En effet, dans des régions aussi pauvres, la production domestique de légumes peut participer à l'amélioration de la gouvernance alimentaire.

La mobilisation des acteurs économiques : une tendance à la prise en compte des enjeux environnementaux

a) Les initiatives émanant de l'Economie Sociale et Solidaire

Outre les associations, d'autres acteurs du territoire se sont engagés pour le climat. Ainsi, la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire est très active dans le Nord-Pas-de-Calais et de jeunes entreprises lilloises donne l'exemple. L'entreprise Gecco par exemple, officiellement considérée comme une « Entreprise Solidaire d'utilité sociale » depuis 2007, n'a pas attendu la COP21 pour prendre en compte le défi du changement climatique. L'activité de l'entreprise en elle-même a un but écologique. En effet, Julien Pilette, le fondateur de Gecco a décidé de se lancer dans la collecte et la valorisation des huiles usagées, servant ensuite de biodiesel pour les transports publics lillois. Ainsi cette filière locale réduit la

pollution due à la destruction ou le rejet de ces huiles et permet la limitation de la production de matière première. De plus, grâce à un investissement significatif en recherche scientifique, l'entreprise a tenté de réduire au maximum son impact sur l'environnement induit par l'activité de retraitement des huiles.

Même si elle n'est pas directement engagée pour la COP21, de par son activité très ancrée localement et répondant aux problématiques environnementales, Gecco sert d'exemple pour toutes les initiatives sociales et solidaires présentes sur le territoire lillois. De plus, son fondateur Julien Pilette qui assure la communication de l'entreprise est très actif dans l'expansion du secteur de l'économie sociale et solidaire dans la région, participant notamment à de nombreux forums et conférences.

b) Les grandes entreprises confortent leur position

Il est d'autres acteurs pour lesquels la COP21 a été le moment de réaffirmer leurs engagements. En effet, les grandes entreprises de la région ont axé leur communication sur leur démarche en faveur de l'environnement. Bonduelle par exemple, qui a depuis plus de 10 ans un service chargé de renforcer ses actions en termes de développement durable. En vue de la COP21, l'équipe de Bonduelle a cette année encore été le principal partenaire du World Forum for a Responsible Economy à Lille. Sur leur site ils justifient cet investissement comme preuve de leur volonté de respecter d'avantage l'environnement et de se positionner comme un « exemple contagieux » capable de diffuser ses « bonnes pratiques ».

Ces acteurs sont des leaders mondiaux et ont un poids économique important qui leur laisse de fortes marges de manœuvre. Il semble pourtant que leurs actions relèvent plus de la communication à des fins de différenciations sur un marché fortement concurrentiel, plus que du véritable engagement motivé par des convictions écologiques.

Des idées innovantes pour aller plus loin

a) L'importance de l'éducation académique et populaire

Dans le cadre de cette étude, et de par la prévalence des liens qui unissent développement durable et éducation, un cours a été donné par les auteurs de ces travaux à des lycéens lillois afin de juger de l'état de leurs connaissances quant au sommet international du climat organisé à Paris. De plus, outre la sensibilisation aux questions écologiques le but était d'obtenir leur avis sur la situation lilloise face à l'écologie et susciter l'intérêt pour la conférence. Cette intervention a permis de relever le peu de connaissances acquis par les élèves sur la COP21, qui n'avaient notamment jamais reçu de cours sur la question. De nombreux établissements scolaires ont déjà mis en place des cycles de formation ou des campagnes de sensibilisation et une généralisation de cette démarche volontaire aurait des effets bénéfiques à long-terme sur l'appropriation des enjeux climatiques par les jeunes. Alors même que certains établissements mettent en place des cours de nutrition dans les restaurants scolaires, ils sont encore peu à éduquer les élèves aux éco-gestes alors que bien souvent les cours dispensés aux enfants et aux jeunes infusent sur les comportements de tous les membres du foyer. A cet égard, l'initiative des Anges Gardins, association située à dix minutes de Calais et œuvrant à la réinsertion et l'éducation populaire pour de nouvelles pratiques liées à l'alimentation, forme ainsi notamment les étudiants à « l'autonomie alimentaire ». Ce genre d'initiative concrète et résiliente semble très intéressant et gagnerait à être développée sur l'ensemble du territoire.

b) Des efforts dans la gestion du territoire, adaptés à ses spécificités

La gestion différenciée, telle que mise en place à Grande-Synthe, est facilement adaptable à n'importe quel territoire. En effet, alors que de nombreux détracteurs arguent que les politiques publiques à visées écologiques sont chères, la gestion différenciée des espaces verts ne demande aucun investissement. En effet, planter des pommiers plutôt que des platanes ne nécessite pas plus de moyens financiers, mais se révèle bien plus profitable pour les citoyens au long-terme.

c) Une gestion des déchets ludiques ?

Au fil de l'étude menée sur le territoire lillois et des entretiens qui l'ont fondée, la réputation – et une certaine réalité – de ville sale de Lille a été une constatation frappante. En effet il n'est pas rare d'y voir des poubelles joncher le trottoir et des mégots de cigarette recouvrir le sol. D'autres grandes villes européennes, comme Londres, ont essayé de régler ce problème de façon ludique. En effet, l'association anglaise Hubbub a inauguré des cendriers permettant de soutenir une cause ou une personne. Deux cendriers sont surmontés de panneaux posant une question et le fumeur peut voter pour l'une ou l'autre des propositions de réponses en jetant sa cigarette dans le cendrier de son choix. Ce système a permis aux londoniens de s'exprimer sur des questions tel que leur préférence pour Messi ou Ronaldo. Ce coup de communication a permis de sensibiliser les citoyens et participe à résoudre un problème de salubrité publique alors que de nombreuses villes ont préféré des méthodes répressives.

Le concept des consignes revient également en force dans notre époque où l'environnement devient une préoccupation majeure. L'Allemagne est bien connue pour son système de consigne de bouteille en verre. A Pékin cette fois, dans certaines stations de métro il est possible de participer à l'achat de son ticket de transport en rapportant ses bouteilles usagées. En effet, des machines ont été expérimentées afin de récolter les bouteilles et autres canettes et de distribuer en échange des réductions.

CONCLUSION

L'étude détaillée des initiatives lilloises en lien avec la lutte contre le changement climatique révèle que celles-ci n'ont pas attendu l'échéance de la COP21 pour se développer et mobiliser les acteurs du Nord. Mais de plus, la conférence internationale, bien que semblant éloignée des enjeux locaux, a été traduite localement par différents acteurs (associations, personnel politique local, acteurs de l'économie sociale et solidaire) et a mis l'écologie au centre du débat politique et social local.

Avec la COP21 les Etats prennent leur responsabilité dans la lutte face au changement climatique, mais on constate que certaines entreprises et citoyens profitent de l'évènement pour s'engager. On constate que les associations, notamment celles internationalement reconnues, ont joué ce rôle de porte-parole des enjeux internationaux débattus à la COP21 et participe à les traduire en enjeux locaux. Comme l'a récemment déclaré le porte-parole d'Attac France, Maxime Combe sur BFMTV¹¹, la COP21 doit être envisagée comme « caisse de résonance des initiatives ».

¹¹ <http://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/cop21-les-ong-russirontelles--contourner-linterdiction-de-manifester--708783.html>

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages spécialisés :

- CANFIN, Pascal ; STAIME, Peter *Climat : 30 questions pour comprendre la conférence de Paris* Les petits matins, 2015
- DEATH, Carl, *Critical environmental politics*, Routledge, 2014
- DE SCHUTTER, Olivier, Seuil, 2014 *Ils changent le monde ! : 1 001 initiatives de transition écologique*
- LEJEUNE, Caroline, *Vers une justice écologique ? Théorie politique environnementale*, thèse dirigée par Bruno Villalba et Pierre Mathiot

Sites spécialisés :

- Notes disponibles sur le site de la Fabrique Ecologique :
<http://www.lafabriqueecologique.fr/#!notesdefinitivespubliees/c6vj>
- Site officiel de la COP 21 : <http://www.cop21.gouv.fr/fr>
- Site de la Newsroom de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC/UNFCCC) : <http://newsroom.unfccc.int/>
- Blog Climat de l'IDDRI : <http://www.blog-iddri.org/?lang=fr>
- <https://alternatiba.eu/lille/>
- www.coalitionclimat21.org
- www.mres-ass.org
- www.famille-a-energie-positive.fr
- www.prioriterre.org
- <http://www.bonduelle.com/fr/developpement-durable/homepage.html>
- http://www.lemonde.fr/planete/video/2015/12/03/des-familles-francaises-font-l-experience-du-zero-dechet_4823379_3244.html
- <http://www.demainlaville.com/cop-21-les-initiatives-locales-les-plus-insolites-pour-la-sauvegarde-de-la-planete/>
- <http://www.consoglobe.com/consom-action-initiatives-insolites-4440-cg>
- <http://positivr.fr/messi-ronaldo-propete-megots/>
- <http://www.univ-lille.fr/cop21/>
- <http://www.cerdd.org/Les-rendez-vous-du-Cerdd/COP-21-en-Nord-Pas-de-Calais/L-agenda-de-la-COP-21>
- <http://www.rue89strasbourg.com/index.php/2012/03/21/breve/2000-carafes-deau-du-robinet-distribuees-demain/>
- <http://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/cop21-les-ong-russirontelles--contourner-linterdiction-de-manifester--708783.html>